

# Fiche de données de sécurité CE

**Nom commercial :** Bouteille jetable Oxygen O<sup>2</sup> 110 bars

**Code produit:** 35741

**Version actuelle:** 1.0.3, établi le: 02.12.2022

**Version remplacée:** 1.0.2, établi le: 22.11.2022

**Région:** FR

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

**Nom commercial**

#### Bouteille jetable Oxygen O<sup>2</sup> 110 bars

Dénomination de la substance oxygène

**Numéros d'identification**

N° CAS 7782-44-7

N° CE 231-956-9

N° d'index 008-001-00-8

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange**

gaz industriel

**Utilisations contre-indiquées**

Donnée non disponible.

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Adresse**

ROTHENBERGER Industrial GmbH

Sodener Strasse 47

65779 Kelkheim

N° de téléphone +49 (0) 61 95 / 9981 - 0

N° Fax +49 (0) 6195 / 9981 - 7910

e-mail info-diy@rothenberger.com

**Informations relatives à la fiche de données de sécurité**

sdb\_info@umco.de

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

01 45 42 59 59 (ORFILA)

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

**Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)**

Ox. Gas 1; H270

Press. Gas compr.; H280

**Informations relatives à la classification**

Le produit a été classé en utilisant les méthodes mentionnées ci-dessous et décrites à l'Article 9 et les critères spécifiés dans le Règlement (CE) Nr. 1272/2008 :

Dangers physiques: évaluation des données avec l'annexe I, Partie 2

Dangers pour la santé et dangers pour l'environnement: évaluation des données toxicologiques et écotoxicologiques en conformité avec l'Annexe I, Partie 3 et 4.

La substance est classée conformément au règlement n° 1272/2008 (CLP), Article 4 (3), deuxième alinéa, différemment / complémentirement de la classification décrite dans l'annexe VI.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

**Étiquetage conformément aux critères du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)**

**Identificateur de produit**

008-001-00-8 (oxygène)

**Pictogrammes de danger**



SGH03



SGH04

# Fiche de données de sécurité CE

**Nom commercial :** Bouteille jetable Oxygen O<sup>2</sup> 110 bars

**Code produit:** 35741

**Version actuelle:** 1.0.3, établi le: 02.12.2022

**Version remplacée:** 1.0.2, établi le: 22.11.2022

**Région:** FR

## Mention d'avertissement

Danger

## Mentions de danger

H270

Peut provoquer ou aggraver un incendie; comburant.

H280

Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

## Conseils de prudence

P102

Tenir hors de portée des enfants.

P210

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211

Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P220

Tenir à l'écart des vêtements et d'autres matières combustibles.

P244

Ni huile, ni graisse sur les robinets et raccords.

P251

Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P370+P376

En cas d'incendie: obturer la fuite si cela peut se faire sans danger.

P410+P403

Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé.

P412

Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

P501

Éliminer le contenu/récipient dans une installation conformément à la réglementation locale et nationale.

## 2.3 Autres dangers

La produit ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Evaluation PBT

Le produit n'est pas considéré comme PBT.

Evaluation vPvB

Le produit n'est pas considéré comme vPvB.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1 Substances

#### Caractérisation chimique

Dénomination de la substance oxygène

Pourcentage de pureté >= 99,99

Poids moléculaire 32

#### Numéros d'identification

N° CAS 7782-44-7

N° CE 231-956-9

N° d'index 008-001-00-8

#### Autres informations

Note	Limites de concentration spécifiques	Facteur M (aiguë)	Facteur M (chronique)
U	-	-	-

Pour le texte complet des notes: rubrique article 16 « Notes relatives à l'identification, à la classification et à l'étiquetage des substances ((CE) No 1272/2008, Annexe VI) ».

### 3.2 Mélanges

Non applicable. Le produit n'est pas un mélange.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

#### Indications générales

Eloigner immédiatement les personnes contaminées à l'air frais. Quitter immédiatement les chaussures et vêtements contaminés et les nettoyer soigneusement avant de les porter de nouveau. En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

#### Après inhalation

# Fiche de données de sécurité CE

**Nom commercial :** Bouteille jetable Oxygen O<sup>2</sup> 110 bars

**Code produit:** 35741

**Version actuelle:** 1.0.3, établi le: 02.12.2022

**Version remplacée:** 1.0.2, établi le: 22.11.2022

**Région:** FR

Assurer un apport d'air frais.

**Après contact cutané**

Aucune mesure particulière n'est nécessaire.

**Après contact oculaire**

Aucune mesure particulière nécessaire.

**Après ingestion**

Aucune mesure particulière.

## 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Donnée non disponible.

## 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Donnée non disponible.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

**Agent d'extinction approprié**

Eau pulvérisée; Extincteur à poudre; Mousse; Dioxyde de carbone

**Agent d'extinction non approprié**

Jet d'eau

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

comburant qui libère de l'oxygène; En cas d'incendie : Risque d'augmentation de pression et risques d'accidents tels que l'éclatement des récipients. Explosif dans un mélange de substances organiques.

### 5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter un vêtement de protection. Produit non combustible mais néanmoins comburant. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Pour les non-secouristes**

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8. Veiller à assurer une aération suffisante. Tenir à l'écart des sources d'ignition. Eloigner le personnel non protégé de la zone de danger.

**Pour les secouristes**

Équipement de protection individuelle - voir la rubrique 8

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Assurer une ventilation suffisante.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Informations concernant la manipulation en toute sécurité : voir rubrique 7. Informations concernant l'équipement de protection individuelle (EPI) voir rubrique 8. Informations concernant l'élimination : voir rubrique 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Indications pour l'utilisation en toute sûreté**

Minimiser les risques dus à la manipulation du produit par des mesures de sécurité et de prévention appropriées. Les processus (mode opératoire) doivent être conçus de façon à empêcher la libération de matières dangereuses ou un contact avec la peau. Veiller à assurer une aération suffisante. Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution. S'assurer de l'absence de graisse ou d'huile sur les soupapes de réduction. Manipuler avec précaution, éviter chocs et frottements. Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler même après usage.

# Fiche de données de sécurité CE

**Nom commercial :** Bouteille jetable Oxygen O<sup>2</sup> 110 bars

**Code produit:** 35741

**Version actuelle:** 1.0.3, établi le: 02.12.2022

**Version remplacée:** 1.0.2, établi le: 22.11.2022

**Région:** FR

## Mesures générales de protection et d'hygiène

Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Enlever les vêtements et les chaussures contaminés et bien les laver avant réutilisation.

## Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Conserver à l'écart de toute source d'ignition et de chaleur. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Ne pas utiliser d'outils pouvant provoquer des étincelles.

## 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

### Mesures techniques et conditions de stockage

Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé. Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil. Protéger contre les températures supérieures à 50°C; Protéger de l'humidité de l'air et de l'eau.

### Température de stockage recommandée

Valeur < 50 °C

### Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale. Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

### Indications concernant le stockage avec d'autres produits

substances à éviter, cfr. rubrique 10

## 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Donnée non disponible.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

Aucun paramètre à surveiller existant.

### 8.2 Contrôle de l'exposition

#### Contrôles techniques appropriés

Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable. Si cette ventilation est insuffisante pour maintenir les concentrations des particules et des vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, porter des appareils respiratoires.

#### Équipement de protection individuelle

##### Protection respiratoire

Aucune mesure particulière nécessaire.

##### Protection des yeux / du visage

Lunettes avec protection latérale (EN 166)

##### Protection des mains

En cas de risque de contact du produit avec la peau, il est suffisant d'utiliser des gants de protection homologués par ex. conformes à la norme EN 374. Avant chaque utilisation, le gant de protection doit être testé en fonction de son aptitude spécifique au poste de travail (telles que la résistance mécanique, la compatibilité avec le produit et les propriétés antistatiques). Observer les instructions et les informations du fabricant des gants de protection quant à leur utilisation, le stockage, les soins et le remplacement des gants. Remplacer immédiatement des gants endommagés ou dégradés. Les opérations doivent être conçues de manière à éviter une utilisation permanente des gants de protection.

##### Divers

Vêtements de travail résistants aux produits chimiques.

##### Contrôle de l'exposition de l'environnement

Donnée non disponible.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat d'agrégation
gazeux

# Fiche de données de sécurité CE

**Nom commercial :** Bouteille jetable Oxygen O<sup>2</sup> 110 bars

**Code produit:** 35741

**Version actuelle:** 1.0.3, établi le: 02.12.2022

**Version remplacée:** 1.0.2, établi le: 22.11.2022

**Région:** FR

<b>Etat</b>	
gazeux	
<b>Couleur</b>	
incolore	
<b>Odeur</b>	
inodore	
<b>pH</b>	
Donnée non disponible.	
<b>Point d'ébullition / intervalle d'ébullition</b>	
Valeur	-183 °C
Source	fournisseur
<b>Point de fusion/point de congélation</b>	
Valeur	-218,4 °C
Source	fournisseur
<b>Température de décomposition</b>	
Donnée non disponible.	
<b>Point d'éclair</b>	
Donnée non disponible.	
<b>Température d'inflammation</b>	
Donnée non disponible.	
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	
Source	fournisseur
Remarque/s	Le produit n'est pas spontanément inflammable.
<b>Propriétés comburantes</b>	
Agents oxydants	
<b>Inflammabilité</b>	
Le produit n'est pas inflammable	
Source	fournisseur
<b>Limites inférieure d'explosion</b>	
Donnée non disponible.	
<b>Limites supérieure d'explosion</b>	
Donnée non disponible.	
<b>Pression de vapeur</b>	
Donnée non disponible.	
<b>Densité de vapeur relative</b>	
Donnée non disponible.	
<b>Densité relative</b>	
Valeur	1,1
Source	fournisseur
Remarque/s	Aérien = 1
<b>Densité</b>	
Valeur	0,0014 g/cm <sup>3</sup>
Température de référence	3 °C
Source	fournisseur
<b>Solubilité dans l'eau</b>	
Valeur	39 g/l
Source	fournisseur
<b>Solubilité</b>	

# Fiche de données de sécurité CE

**Nom commercial :** Bouteille jetable Oxygen O<sup>2</sup> 110 bars

**Code produit:** 35741

**Version actuelle:** 1.0.3, établi le: 02.12.2022

**Version remplacée:** 1.0.2, établi le: 22.11.2022

**Région:** FR

Valeur	39	mg/l
Source	fournisseur	

<b>Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)</b>
Donnée non disponible.

<b>Viscosité cinématique</b>
Donnée non disponible.

<b>Caractéristiques des particules</b>
Donnée non disponible.

## 9.2 Autres informations

<b>Autres informations</b>
Température critique : -118 °C

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Donnée non disponible.

### 10.2 Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Oxyder la matière organique.

### 10.4 Conditions à éviter

Chaleur, flammes nues et autres sources d'ignition.

### 10.5 Matières incompatibles

substances combustibles; Réducteurs; graisses et huiles; Hydrocarbures halogénés

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucune

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

<b>Toxicité orale aiguë</b>
Donnée non disponible.

<b>Toxicité dermale aiguë</b>
Donnée non disponible.

<b>Toxicité aiguë par inhalation</b>
Donnée non disponible.

<b>Corrosion cutanée/irritation cutanée</b>
Donnée non disponible.

<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>
Donnée non disponible.

<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>
Donnée non disponible.

<b>Mutagénicité sur les cellules germinales</b>
Donnée non disponible.

<b>Toxicité pour la reproduction</b>
Donnée non disponible.

<b>Cancérogénicité</b>
Donnée non disponible.

# Fiche de données de sécurité CE

**Nom commercial :** Bouteille jetable Oxygen O<sup>2</sup> 110 bars

**Code produit:** 35741

**Version actuelle:** 1.0.3, établi le: 02.12.2022

**Version remplacée:** 1.0.2, établi le: 22.11.2022

**Région:** FR

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique**

Donnée non disponible.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée**

Donnée non disponible.

**Danger par aspiration**

Donnée non disponible.

## 11.2 Informations sur les autres dangers

**Propriétés perturbant le système endocrinien**

Donnée non disponible.

**Autres informations**

Donnée non disponible.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

**Toxicité sur les poissons (aigüe)**

Donnée non disponible.

**Toxicité sur les poissons (chronique)**

Donnée non disponible.

**Toxicité pour les daphnies (aigüe)**

Donnée non disponible.

**Toxicité pour les daphnies (chronique)**

Donnée non disponible.

**Toxicité pour les algues (aigüe)**

Donnée non disponible.

**Toxicité pour les algues (chronique)**

Donnée non disponible.

**Toxicité sur bactéries**

Donnée non disponible.

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible.

### 12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Evaluation PBT

Le produit n'est pas considéré comme PBT.

Evaluation vPvB

Le produit n'est pas considéré comme vPvB.

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible.

### 12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

**Produit**

A éliminer auprès d'une installation de traitement agréée, en respectant les prescriptions réglementaires et avec l'accord des autorités compétentes et de l'éliminateur agréé.

# Fiche de données de sécurité CE

**Nom commercial :** Bouteille jetable Oxygen O<sup>2</sup> 110 bars

**Code produit:** 35741

**Version actuelle:** 1.0.3, établi le: 02.12.2022

**Version remplacée:** 1.0.2, établi le: 22.11.2022

**Région:** FR

Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

## Emballage

Les emballages doivent être vidés entièrement et remis à la déchetterie en conformité avec les dispositions légales. Les emballages contenant encore des résidus doivent être éliminés conformément aux spécifications d'élimination de l'éliminateur régional agréé. Récipient à gaz comprimé sous pression; ne pas ouvrir avec force ni chauffer au delà de 50°C. Jeter seulement les récipients entièrement vidés Ne pas incinérer les récipients à gaz comprimé vides. Ne pas percer, couper ou souder les récipients non nettoyé

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Transport ADR/RID/ADN

Classe	2
Code de classification	10
N° d'identification de danger	25
Numéro ONU	UN1072
Nom technique	OXYGÈNE COMPRIMÉ
Code de restriction en tunnels	E
Étiquette	2.2+5.1

### 14.2 Transport IMDG

Classe	2.2
Subsidiary Risk	5.1
Numéro ONU	UN1072
Nom et description	OXYGEN, COMPRESSED
EmS	F-C, S-W
Étiquettes	2.2+5.1

### 14.3 Transport ICAO-TI / IATA

Classe	2.2
Subrisk	5.1
Numéro ONU	UN1072
Nom et description	Oxygen, compressed
Étiquettes	2.2+5.1

### 14.4 Autres informations

Donnée non disponible.

### 14.5 Dangers pour l'environnement

Informations sur les risques pour l'environnement, si pertinents, voir 14.1 - 14.3.

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Donnée non disponible.

### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non pertinent

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Règlements UE

##### Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XIV ( Liste des substances soumises à autorisation)

Le produit ne contient aucune substance considérée comme soumise à autorisation selon l'Annexe XIV du règlement REACH (CE) 1907/2006.

##### Liste des substances candidates REACH dites extrêmement préoccupantes (SVHC) à soumettre à la procédure d'homologation

Conformément aux articles 57 et 59 du règlement REACH (CE) 1907/2006, la substance n'est pas susceptible d'être insérée dans l'annexe XIV (Liste des substances soumises à autorisation).



# Fiche de données de sécurité CE

**Nom commercial :** Bouteille jetable Oxygen O<sup>2</sup> 110 bars

**Code produit:** 35741

**Version actuelle:** 1.0.3, établi le: 02.12.2022

**Version remplacée:** 1.0.2, établi le: 22.11.2022

**Région:** FR

**Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XVII: RESTRICTIONS APPLICABLES À LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHÉ ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PRÉPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX**

La substance ne rentre pas dans les normes établies dans l'Article XVII du règlement REACH (CE) 1907/2006.

**DIRECTIVE 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses**

La substance est soumise à l'annexe I, partie 2

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE	N°
1	oxygène	7782-44-7	231-956-9	25

**Autres prescriptions**

Les prescriptions nationales en matière sanitaire et de prévention des accidents ou de maladies professionnelles s'appliquent lors de l'utilisation du produit.

## 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de sécurité chimique n'a pas été faite pour cette substance.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Autres informations

Modifications / suppléments:

Les modifications par rapport à l'édition précédente sont indiquées à gauche de la page.

### Sources des données utilisées pour l'établissement de la fiche:

Règlements sur les transports d'après ADR, RID, IMDG, IATA dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Listes nationales sur les valeurs limites pour l'air applicables dans les différents pays dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Directives 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE, (UE) 2017/164.

Les sources de données évaluées pour la détermination des données physiques, toxicologiques et écotoxicologiques sont indiquées dans les sections respectives.

### Notes relatives à l'identification, à la classification et à l'étiquetage des substances et mélanges ((CE) No 1272/2008, Annexe VI)

U Lorsqu'ils sont mis sur le marché, les gaz doivent être classés comme «gaz sous pression» dans l'un des groupes suivants: «gaz comprimé», «gaz liquéfié», «gaz liquéfié réfrigéré» ou «gaz dissous». L'affectation dans un groupe dépend de l'état physique dans lequel le gaz est emballé et, par conséquent, doit s'effectuer au cas par cas.

### Service ayant établi cette fiche de données de sécurité

UMCO GmbH - D-21107 Hamburg, Georg-Wilhelm-Strasse 187, Tel.: +49(40)555 546 300, Fax: +49(40)555 546 357, e-mail: umco@umco.de

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Le présent document est protégé par la loi sur les droits d'auteur. Toute altération ou reproduction nécessite l'accord explicite préalable de la société UMCO GmbH.

Prod-ID 757035